

NAH - Non Au Harcèlement - Les protocoles d'intervention

L'implantation de la MPP nécessite la rédaction de protocoles permettant à tous les acteurs de la communauté éducative de savoir précisément comment sont traitées les situations d'intimidation.

2 types de protocoles sont nécessaires

Un protocole externe à destination des parents d'élèves
Doit contenir au moins 2 informations
<p>Il existe dans l'établissement une équipe de professionnels dont le rôle est de veiller au bien-être des élèves.</p> <p>Importance donner un nom à l'équipe. Eviter toute référence au harcèlement ou à l'intimidation. Privilégier des appellations plus positives du type « équipe bien-être ».</p>
<p>Dans ce cadre, les élèves peuvent être amenés à être rencontrés en entretien individuel par un adulte de l'établissement pour aider à proposer des solutions participant au mieux-être d'un camarade.</p> <p>Les familles ne doivent pas être inquiètes si l'un de leurs enfants est rencontré en entretien individuel. Cela ne signifie aucunement qu'il est impliqué dans des brimades mais qu'il est associé au règlement d'une situation. La procédure est habituelle dans le cadre de l'amélioration du climat scolaire.</p>

Un protocole interne à destination des professionnels de l'établissement	
Rôle exact de la cellule	Prise en charge de toutes les situations de brimades , moqueries, surnoms, mises à l'écart...
Nom des membres de l'équipe	L'équipe travaille sous la responsabilité du chef d'établissement ou de la direction d'école . Les noms et fonctions de chacun des membres doivent être indiqués
Les modalités de prise en charge des élèves	Finalités des entretiens élèves : - Elève cible : lui apporter un soutien dans le cadre d'une écoute empathique et bienveillante - Intimideur(s) : leur faire partager une préoccupation pour la victime et les inciter à trouver des suggestions pour lui venir en aide
Le rapport à la sanction	Si la MPP est non blâmante, c'est pour faciliter le règlement de la situation. Elle n'est pas supprimée du dispositif MPP mais plutôt mise en suspens pendant le temps de l'intervention des professionnels.
Des conseils pour le signalement des situations et la vigilance des adultes	Etre attentifs aux signaux faibles dans les classes ou dans l'école : surnom, moquerie, mise à l'écart... Suggérer de diriger l'élève cible vers les membres de l'équipe en évitant de donner des conseils sur sa manière de se comporter et en respectant une grande discrétion quant à sa situation. Répertorier les zones sans surveillance où on peut faire des bêtises sans être vu...

Suivi annuel et évaluation de l'efficacité de la méthode	Nombre de situations traitées	
	Nombre de situations résolues*	
	Taux de résolution	
	Nombre d'entretiens menés	
	Nombre d'élèves rencontrés	
*Une situation est considérée comme résolue lorsque la victime estime que le problème est réglé pour elle et qu'elle n'est plus en souffrance.		